

Projet « Le Ticle » Mandat d'études parallèles et études complémentaires



Le site dit du « Ticle » à Delémont se trouve au croisement de l'avenue de la Gare et de la route de Bâle, à l'emplacement de l'ancienne brasserie Warteck. L'entreprise HRS Real Estate AG et ses partenaires, la Coop Genossenschaft, la République et Canton du Jura et la Commune de Delémont, tous les quatre propriétaires des terrains du site, ont décidé de planifier ensemble le développement de ce lieu stratégique à l'échelle de la commune. Le projet est d'y implanter un ensemble mixte d'équipements publics (Centre régional d'expression artistique - CREA), de logements, de commerces et de bureaux.

L'accord signé entre les partenaires prévoyait d'organiser un concours d'idées afin de cerner les conditions du développement du projet, à savoir : tester les intentions programmatiques, évaluer les conditions d'implantation du programme sur le site et examiner les conditions de définition de la suite de la procédure, en termes de développement urbain et de projet architectural. Ce concours a été porté par l'entreprise HRS, maître de l'ouvrage, laquelle a mandaté le bureau urbaplan sa pour l'assister dans l'organisation de la procédure. Ce concours s'est déroulé du 27 juin 2013 au 24 avril 2014 et a été organisé, dans sa première phase, selon une procédure de mandat d'étude parallèle (MEP) à deux degrés, sous la forme d'un concours d'idées. Une deuxième phase a été organisée et a consisté en un mandat d'études complémentaires, à deux degrés également.

Pour ce concours, les 7 bureaux d'architecture suivants ont été invités :

B Architecture Sàrl
Burri et partenaires
Eggenschwiler AG, Architekten ETH/SIA
GXM Architekten GmbH
IPAS Architectes SA, architecture et urbanisme
Comamala Ismail architectes SA
Kury Stähelin architectes SA

Le collège, composé du comité d'évaluation et d'experts, s'est réuni une première fois le lundi 26 août 2013 pour prendre connaissance des projets du rendu intermédiaire de la phase MEP. Chaque bureau participant a présenté son projet et répondu aux questions posées par le collège d'évaluation et d'experts. Après une analyse attentive et approfondie de l'ensemble des projets et l'audition de leurs auteurs, le collège a proposé au maître de l'ouvrage de retenir l'ensemble des projets pour le 2ème degré.

Le collège s'est ensuite réuni le mercredi 6 novembre 2013 pour prendre connaissance des projets finaux rendus. Comme lors du rendu intermédiaire, chaque bureau participant a présenté son projet et répondu aux questions posées par le collège. Lors de la journée d'évaluation des projets par les membres du collège, le mercredi 11 décembre 2013, ceux-ci ont proposé au maître de l'ouvrage de clôturer la phase MEP et de retenir les bureaux **GXM Architekten** et **IPAS Architectes** pour un mandat d'études complémentaires.

Un collège restreint, composé d'une partie des membres du comité d'évaluation et du collège d'experts, a été chargé, par le maître de l'ouvrage, d'assurer le suivi de la phase d'études complémentaires. Le 27 février 2014, une séance intermédiaire de présentation a permis de prendre connaissance de l'évolution des propositions et de donner les dernières orientations et instructions, afin de faire évoluer les participants vers un projet qui correspond au mieux aux objectifs fixés. L'ensemble des membres du collège a de nouveau été réuni pour la session de jugement final le jeudi 24 avril 2014.

A l'issue de cette deuxième phase, **le collège a retenu comme lauréat le projet des architectes de GXM**. Il a été jugé que ce dernier apportait aux futurs utilisateurs tout le potentiel nécessaire pour un bon développement du projet.



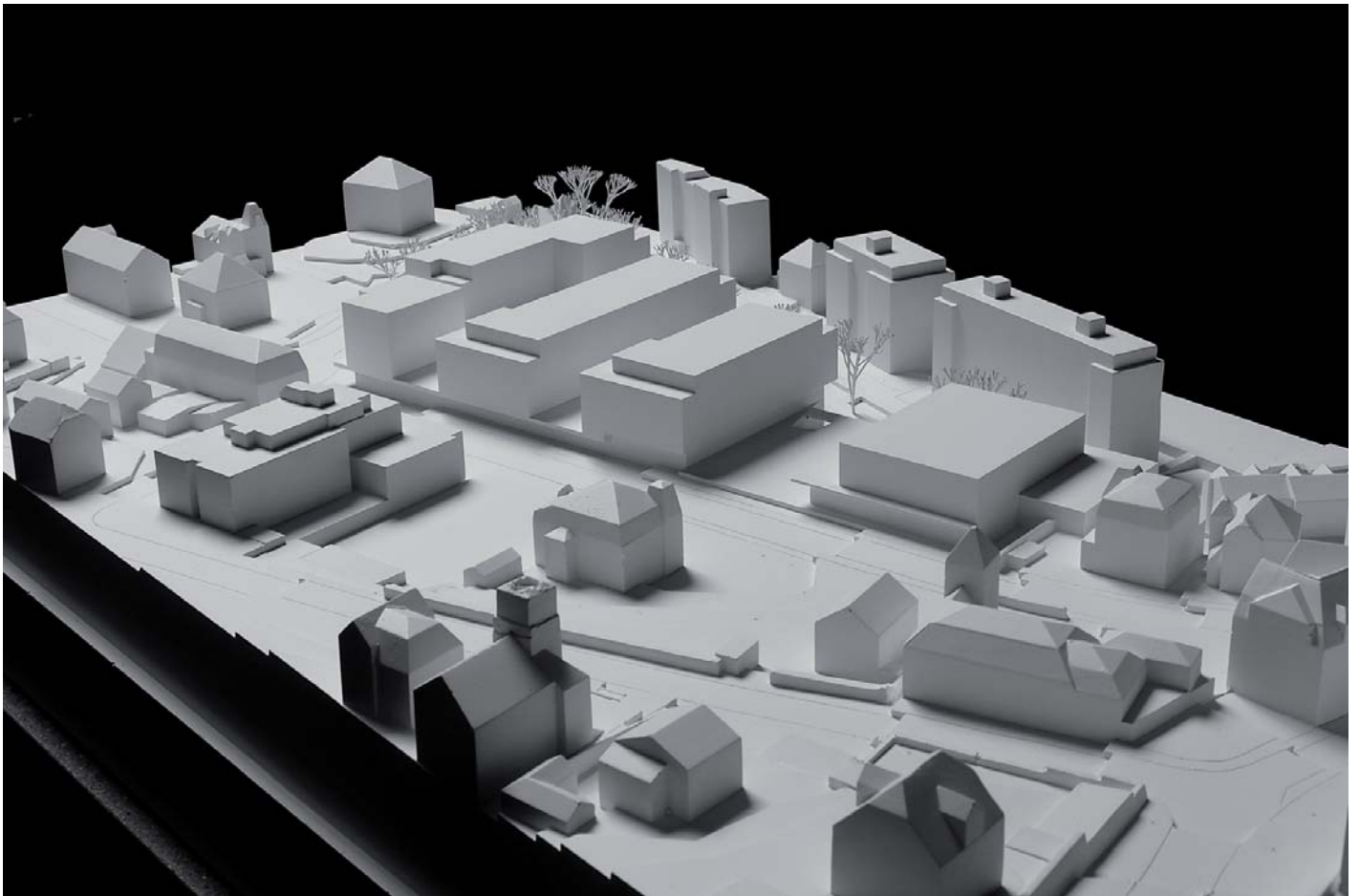
JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Illustrations du projet lauréat - GXM - avril 2014



JURA LE **CH**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Illustrations du projet lauréat - GXM - avril 2014

Delémont, le 03 décembre 2014